

POLE EGALITE EDUCATION  
CITOYENNETE

DIRECTION EDUCATION JEUNESSE  
SPORT

SERVICE JEUNESSE ET SPORT

Affaire suivie par.

Julie PAICHEREAU

Tél. : 02 99 02 34 14

Fax : 02 99 02 34 32

Julie.paichereau@ille-et-vilaine.fr

Courrier à l'ensemble des comités et clubs  
sportifs breilliens

Rennes, le **22 AOUT 2022**

Réf.2591

Objet : Opération « Coupon Sport 35 » saison sportive 2022 - 2023

Mesdames et Messieurs les Président.e.s,

L'assemblée départementale, lors de sa session du 3 février 2022, a décidé de poursuivre le dispositif « Coupon Sport 35 » pour la saison sportive 2022-2023.

Ce levier pour la pratique sportive s'adresse aux jeunes breillienn.e.s qui remplissent les conditions suivantes :

- Etre âgé.e.s de 11 à 15 ans (soit être né.es entre 2007 et 2011) ;
- Bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire en août 2022 ;
- S'inscrire dans une association sportive affiliée d'une part à une fédération agréée par le ministère des sports et d'autre part à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V.). *Cas spécifique de la danse : seules les danses sportives sont concernées par le dispositif.*

Par ailleurs, le barème de la prise en charge reste le suivant :

Coût de l'adhésion + licence	Coupon sport 35
De 45 € à 90 €	1 coupon sport, soit 20 €
A partir de 91 €	2 coupons sport, soit 40 €

Pour effectuer votre demande de « Coupon Sport 35 », je vous invite à renseigner le tableau d'inscription ci-joint et à recueillir les documents nécessaires (attestation d'Allocation de Rentrée Scolaire et livret de famille), puis transmettre l'ensemble au service "Jeunesse et Sport" qui se chargera de vérifier l'éligibilité des candidats au dispositif, et de procéder à la demande de remboursement auprès de l'A.N.C.V.

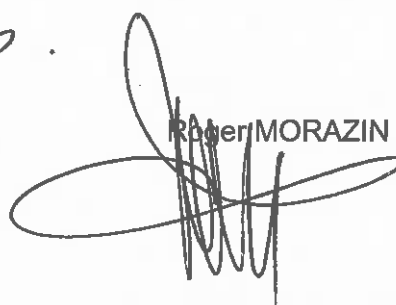
Le dispositif « Coupon Sport 35 » est cumulable avec les autres dispositifs d'aide à la pratique sportive dont le « Pass'Sport » piloté par le ministère des sports :  
<https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/le-pass-sport>.

Pour toutes demandes complémentaires de renseignements sur le dispositif "Coupon Sport 35", vous pouvez adresser un courriel à [jeunesse.sport@ille-et-vilaine.fr](mailto:jeunesse.sport@ille-et-vilaine.fr).

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Président.e.s, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Vice-Président du Département  
Délégué au Sport

*Bonne soirée à tous.*

  
Robert MORAZIN